

L'UNEF publie sa liste noire des frais universitaires

21.07.10 | 12h29 • Mis à jour le 21.07.10 | 14h25

Comme chaque année depuis six ans, l'UNEF, principal syndicat étudiant, pointe dans un [rapport](#) (PDF) les dérives des frais d'inscription pratiqués par les universités. Vingt-six d'entre elles, soit presque un tiers des universités nationales, sont visées par des droits d'inscription "à la limite de la légalité", selon le document publié mercredi 21 juillet. Un nombre en légère baisse par rapport à 2008, où elles étaient vingt-neuf. En tête, l'université de Pau, avec des frais pouvant atteindre 2 261 euros, suivie de celle de Grenoble, dont les frais se hissent à 1 900 euros.

"DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES EXCESSIFS"

Cette situation est d'autant plus anormale que les frais d'inscriptions dans les universités publiques sont censés être strictement plafonnés. En 2008, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Valérie Pécresse avait fixé par arrêté ces tarifs : 169 euros pour une inscription en licence, 226 euros pour un master et 342 euros pour un doctorat, auxquels s'ajoutent 195 euros de cotisations à la sécurité sociale et 4,57 euros de frais de médecine préventive, soit un total de 368,57 euros en licence ou 541,57 en doctorat.

La loi autorise cependant les universités à y ajouter des "*frais complémentaires, mais facultatifs*". Selon l'UNEF, les universités ont pris cette exception pour la règle. Le syndicat étudiant recense et dénonce ainsi certaines pratiques douteuses et coûteuses : frais de traitement de dossiers, frais de candidatures aux masters, prestations pédagogiques. Plus scandaleux encore, l'incitation à s'inscrire à un "*diplôme d'établissement*", qui diffère du diplôme national, et dont les droits ne sont pas soumis au contrôle de l'Etat.

"UNE RENTRÉE MOUVEMENTÉE"

Jean-Baptiste Prévost, président de l'UNEF, en a appelé, mercredi matin sur France Info, à la responsabilité de Valérie Pécresse, qui avait promis plus de vigilance. Pour M. Prévost, il est clair que les pratiques des universités découlent du désengagement des dotations de l'Etat : "*Les universités vont chercher dans la poche des étudiants l'argent que l'Etat leur refuse pour fonctionner.*"

[Jean-Baptiste Prévost, France-info, 21 07 2010](#) envoyé par [FranceInfo](#). - [L'info video en direct](#).

Le président de l'UNEF promet à la ministre "*une rentrée tendue*" : les frais de scolarité en hausse ne seraient qu'un pan des problèmes de précarité des étudiants, qui sera aggravée, selon M. Prévost, par l'[impossibilité de cumuler](#) aide au logement et réduction d'impôt, comme l'a récemment annoncé le ministère du budget.

Concernant les pratiques illégales de certaines universités, l'UNEF pense saisir en dernier recours le tribunal administratif, tout en précisant que "*ce n'est pas aux étudiants d'attaquer leur université en justice. Nous souhaitons un règlement politique de la question*".